



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

29^e séance plénière

Mardi 22 octobre 2001, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Han Seung-soo (République de Corée)

*En l'absence du Président, M. Sharma (Népal),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 16 de l'ordre du jour

Élection aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

b) Élection de vingt-neuf membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la décision 43/406 de l'Assemblée générale, l'Assemblée va procéder à l'élection de vingt-neuf membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour remplacer les membres dont le mandat expire le 31 décembre 2001.

Les vingt-neuf membres sortants sont : Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Autriche, Bélarus, Belgique, Botswana, Burundi, Cameroun, Canada, Chine, Comores, Cuba, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Hongrie, Indonésie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Malawi, Nigéria, Norvège, République arabe syrienne, République de Corée, Soudan, Venezuela et Zimbabwe.

Ces États sont rééligibles immédiatement.

Je rappelle aux membres qu'après le 1er janvier 2002, les États suivants continueront d'être membres du Conseil : Arabie saoudite, Bahamas, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Colombie, Danemark, Égypte, Gambie, Guinée équatoriale, Îles Marshall, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Mexique, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Sénégal, Slovaquie, Suriname, Thaïlande et Turquie.

Ces 29 États ne sont donc pas éligibles dans cette élection.

Comme les membres le savent, conformément à l'article 92 du Règlement intérieur, toutes les élections ont lieu au scrutin secret et il n'est pas fait de présentation de candidature.

Toutefois, je voudrais rappeler le paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, à savoir que la pratique consistant à ne pas avoir recours au scrutin secret pour les élections aux organes subsidiaires lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir doit devenir la pratique normale, à moins qu'une délégation ne demande expressément qu'une élection donnée fasse l'objet d'un vote.

En l'absence d'une telle requête, puis-je considérer que l'Assemblée décide de procéder à l'élection, sur cette base?

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : S'agissant des candidatures, j'ai été informé par les Présidents des groupes régionaux que, pour les huit sièges des États d'Afrique, les huit candidats entérinés sont : Congo, Kenya, Namibie, Nigéria, Soudan, Tchad, Zambie et Zimbabwe.

Pour les six sièges des États d'Asie, les six candidats entérinés sont : Chine, Indonésie, Japon, Myanmar, République arabe syrienne et République de Corée.

Pour les trois sièges des États d'Europe orientale, les trois candidats entérinés sont : Fédération de Russie, République tchèque et Roumanie.

Pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes, les cinq candidats entérinés pour les cinq sièges sont : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Cuba, Nicaragua et Uruguay.

Pour les sept sièges des États d'Europe occidentale et autres États, les sept candidats entérinés sont : Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis d'Amérique, France, Grèce et Suisse.

Étant donné que le nombre de candidats entérinés par les États d'Afrique, les États d'Asie, les États d'Europe orientale, les États d'Amérique latine et des Caraïbes, et les États d'Europe occidentale et autres États correspond au nombre de sièges à pourvoir dans chaque région, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'élire ces candidats membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, pour un mandat de quatre ans à compter du 1er janvier 2002?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les 29 États suivants sont donc élus membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, pour un mandat de quatre ans qui commence le 1er janvier 2002 : Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Belgique, Canada, Chine, Congo, Cuba, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Indonésie, Japon, Kenya, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Nigéria, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Soudan, Suisse, Tchad, Uruguay, Zambie et Zimbabwe.

Je félicite les États qui ont été élus membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Nous en avons ainsi terminé avec notre examen du point 16 b) de l'ordre du jour.

c) Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination

Note du Secrétaire général (A/56/399)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la décision 42/450 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1987, les membres du Comité du programme et de la coordination sont désignés par le Conseil économique et social et élus par l'Assemblée générale.

L'Assemblée est saisie du document A/56/399, qui contient les noms des pays désignés par le Conseil économique et social pour remplacer les membres du Comité dont le mandat vient à expiration le 31 décembre 2001 : Bénin, Chine, Comores, Égypte, Japon, République de Corée et Uruguay.

Ces États sont rééligibles immédiatement.

Je rappelle aux membres qu'après le 1er janvier 2002, les États suivants continueront d'être membres du Comité : Allemagne, Argentine, Bahamas, Bangladesh, Botswana, Brésil, Cameroun, Cuba, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Gabon, Indonésie, Italie, Mauritanie, Mexique, Pakistan, Pérou, Pologne, Portugal, République de Moldova, République islamique d'Iran, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Ukraine et Zimbabwe.

Ces 27 États ne sont donc pas éligibles dans cette élection.

J'informe les membres que la candidature des États suivants a été proposée par le Conseil économique et social : trois États d'Afrique pour trois sièges vacants : Éthiopie, Nigéria et Tunisie; trois États d'Asie pour trois sièges vacants : Chine, Japon et République de Corée; un État d'Amérique latine et des Caraïbes pour un siège vacant : Uruguay.

Conformément à l'article 92 du Règlement intérieur, toutes les élections ont lieu au scrutin secret et il n'est pas fait de présentation de candidature. Toutefois, je voudrais rappeler le paragraphe 16 de la

décision 34/401 de l'Assemblée, à savoir que la pratique consistant à ne pas avoir recours au scrutin secret pour les organes subsidiaires lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir doit devenir la pratique normale, à moins qu'une délégation ne demande expressément qu'une élection donnée fasse l'objet d'un vote.

En l'absence d'une telle demande, puis-je considérer que l'Assemblée décide de procéder à l'élection, sur cette base?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Le nombre d'États désignés parmi les États d'Afrique, les États d'Asie et les États d'Amérique latine et des Caraïbes est égal au nombre de sièges à pourvoir dans chacun de ces groupes.

Puis-je donc considérer que l'Assemblée générale décide de déclarer les États désignés par le Conseil économique et social parmi les États d'Afrique, les États d'Asie et les États d'Amérique latine et des Caraïbes – à savoir, la Chine, l'Éthiopie, le Japon, le Nigéria, la République de Corée, la Tunisie et l'Uruguay – élus membres du Comité du programme et de la coordination, pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 2002?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je félicite les États qui ont été élus membres du Comité du programme et de la coordination.

Nous en avons ainsi terminé avec notre examen du point 16 c) de l'ordre du jour.

Point 17 de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

h) Nomination de membres du Comité des conférences

Note du Secrétaire général (A/56/108)

Le Président par intérim (parle en anglais) : Comme indiqué dans le document A/56/108, le mandat de l'Algérie, de l'Autriche, des États-Unis d'Amérique, de la Jamaïque, de la Jordanie, du Kenya et du Népal venant à expiration le 31 décembre 2001, le Président de l'Assemblée devra, à la présente session, nommer sept membres pour pourvoir les sièges laissés vacants.

Les membres qui seront nommés le seront pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 2002.

À l'issue de consultations avec les Présidents des Groupes des États d'Afrique, des États d'Asie, des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et des États d'Europe occidentale et autres États, le Président a nommé l'Autriche, les États-Unis d'Amérique, l'Éthiopie, la Jamaïque, la Jordanie, le Népal et la Tunisie membres du Comité des conférences. Cette nomination prendra effet à compter du 1er janvier 2002.

Puis-je considérer que l'Assemblée prend note de ces nominations?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 17 h) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 31 de l'ordre du jour

Université pour la paix

Rapport du Secrétaire général (A/56/314)

Projet de résolution (A/56/L.4)

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne la parole au représentant du Costa Rica qui va présenter le projet de résolution A/56/L.4.

M. Niehaus (Costa Rica) (parle en espagnol) : Au nom de la République dominicaine, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua, du Panama et de mon pays, le Costa Rica, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution sur le point 31 de l'ordre du jour, « Université pour la paix ». Ce projet de résolution figure dans le document A/56/L.4. J'ai également le plaisir d'indiquer que les délégations suivantes ont décidé de coparrainer le projet de résolution : Argentine, Autriche, Bangladesh, Bolivie, Canada, Cap-Vert, Chili, Colombie, Congo, Croatie, Grèce, Guyana, Inde, Paraguay, Philippines, Fédération de Russie et Venezuela.

Le 5 décembre 1980, l'Assemblée générale créait l'Université pour la paix en tant qu'institution d'enseignement supérieur chargée d'assurer une formation dans des disciplines universitaires favorisant des relations pacifiques entre les peuples et les nations. Il a été décidé que son but principal serait la promotion

de la paix, par la propagation des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'Université s'efforce donc de promouvoir la paix et de prévenir les conflits par la création d'une atmosphère de respect mutuel et le rejet de la violence entre tous les individus.

Les fondateurs de l'Université ont reconnu avec clairvoyance que la première mesure sur la voie de la paix était l'éducation des enfants et des jeunes, car c'était la seule chose qui pouvait remplacer les excès des destructions et des conflits par les vertus de la paix, de la tolérance et de la coopération. Le programme de base de l'Université tourne donc autour de la promotion de la paix, de l'éducation, de la communication, de l'entente et des droits de l'homme. Par son action, l'Université cherche à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies en vue de la réalisation de ses objectifs fondamentaux : la quête de la paix et de la sécurité, le développement durable et le respect des droits de l'homme.

Le cadre d'action conceptuel de l'Université reconnaît que la paix est menacée par divers facteurs et qu'il est nécessaire de traiter des causes structurelles profondes des conflits. Il est clair qu'une véritable paix durable ne pourra être réalisée que si des conditions de vie décentes sont garanties pour tous les individus, qu'un niveau de développement économique suffisant pour qu'ils puissent satisfaire leurs besoins élémentaires est assuré, que leurs droits fondamentaux sont respectés et que les différends sociaux et politiques sont réglés par des voies démocratiques, le dialogue et la négociation. L'Université nous enseigne donc que le respect de la dignité humaine et la recherche du bien commun sont des exigences de la paix.

Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, l'Université vit actuellement une phase de renouvellement et de réforme pour pouvoir réaliser pleinement son mandat. Dans cet effort, des progrès importants ont été réalisés en vue de la restructuration de son administration, du développement d'une large base académique et de la mise au point de programmes d'éducation, de formation et de recherche dans des domaines liés à la paix. Nous avons également élargi ses programmes à toutes les régions du monde, grâce à des accords d'association avec d'autres établissements d'enseignement, tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

En outre, l'Université contribue activement à la mise en place d'un Programme d'action en faveur d'une culture de paix. Elle a renforcé ses liens de coopération avec d'autres organes du système des Nations Unies, comme par exemple le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Le projet de résolution examine ce qui a été fait par l'Université au cours des deux dernières années. Il met l'accent dans son préambule sur les différents programmes de l'Université qui ont pour objectif d'instaurer une culture de paix en Amérique centrale et dans les Caraïbes dans le cadre de l'action que mène l'Organisation des Nations Unies compte tenu de la déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix. Il relève l'importance que l'Université a donnée à la prévention et au règlement pacifique des conflits. Dans le préambule est reconnu le travail éducatif fait par l'Université : en effet, elle forme à la démocratie et à la recherche de consensus tout en respectant les techniques de règlement pacifique des conflits.

Le projet de résolution met également l'accent sur le colloque qui s'est tenu en 1999 à l'occasion de l'Année internationale des personnes âgées et au cours duquel on a reconnu la contribution que les personnes âgées peuvent apporter à la promotion de la paix, de la solidarité et de la tolérance. Dans son dispositif, le projet de résolution prend note du rapport du Secrétaire général et lui demande d'envisager de recourir à l'Université dans le cadre des efforts qu'il mène pour régler pacifiquement les conflits et construire la paix. De même, le Secrétaire général est prié de recourir à l'Université pour diffuser et mettre en oeuvre la Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix.

Le projet de résolution invite les États Membres, les organismes intergouvernementaux et les organisations non gouvernementales à contribuer au budget de l'Université et au Fonds d'affectation spéciale pour la paix. En outre les États Membres sont invités à adhérer à l'Accord international portant création de l'Université pour la paix afin de témoigner leur soutien à cette institution.

Enfin, le projet invite tous les États à célébrer une Journée de paix le 1er janvier 2002, et tous les ans par la suite.

La paix nécessite un engagement ferme et continu. L'Université pour la paix donne à cet engagement une forme concrète en prenant des mesures bien réelles pour édifier une véritable culture de paix. Pour cette raison, nous sommes persuadés que ce projet de résolution sera adopté sans vote par l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Étant donné qu'il n'y a pas d'orateurs sur ce point de l'ordre du jour, l'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/56/L.4.

Avant que nous prenions une décision sur le projet de résolution, je voudrais annoncer que, depuis qu'il a été présenté, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Andorre, Belgique, Cameroun, Chypre, Équateur, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Gabon, Irlande, Israël, Madagascar, Malawi, Monaco, République de Moldova, Sénégal, Suriname, Tadjikistan et Thaïlande.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/56/L.4?

Le projet de résolution A/56/L.4 est adopté (résolution 56/2).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 31 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 28 de l'ordre du jour

Culture de paix

Rapport du Secrétaire général (A/56/349)

Projet de résolution (A/56/L.5)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Concernant le point 28 de l'ordre du jour, l'Assemblée est saisie d'un projet de résolution publié sous la cote A/56/L.5.

Je donne la parole au représentant du Bangladesh qui va présenter le projet de résolution A/56/L.5.

M. Ahsan (Bangladesh) (*parle en anglais*) : C'est avec grand plaisir que je lance le débat sur le point 28 de l'ordre du jour intitulé « Culture de paix ».

Nous sommes saisis du rapport du Secrétaire général sur la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, qui a commencé l'an dernier.

Je remercie le Secrétaire général de son rapport très utile qui ne se contente pas de noter les réalisations de l'Année internationale de la culture de la paix en 2000, mais nous fournit également des informations sur les initiatives qui sont actuellement prises concernant le lancement de la Décennie internationale. Les États Membres, l'ONU, les organisations régionales et la société civile participent à travers ces efforts à l'édification de partenariats afin de consolider encore davantage le mouvement mondial en faveur d'une culture de paix.

Nous redécouvrons actuellement les valeurs que sont la paix, la tolérance, la compréhension et la solidarité, au lendemain des attentats terroristes du 11 septembre 2001. Dans la situation actuelle, la communauté internationale ne peut plus concevoir la sécurité en fonction des capacités de défense et des services de renseignements des pays – désormais, la paix ne signifie plus simplement l'absence de guerre.

Il faut maintenant prévoir des concepts plus vastes pour expliquer la réalité complexe du XXIe siècle et y faire face. En tant que concept, c'est bien ce que s'efforce de faire une culture de paix. Dans un monde en mutation rapide, une culture de paix, pour reprendre les termes du Secrétaire général,

« offre aux générations futures des valeurs susceptibles de les aider à forger leur destin et à participer activement à la construction d'une société plus juste, plus humaine, plus libre et plus prospère et d'un monde plus pacifique ».

Il est donc intéressant de voir que chacun prend à coeur ce message d'une culture de paix. Plus de 74 millions de femmes et d'hommes ont signé le Manifeste 2000, qui traduit les principes de base d'une culture de paix dans le langage et les comportements quotidiens. L'adhésion croissante des individus aux valeurs universelles de la paix reflète ce que la constitution de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) s'efforce de réaliser – c'est-à-dire élever les défenses

de la paix dans l'esprit des générations futures. Cette vaste campagne de sensibilisation du public, qui a été lancée lors de l'Année internationale, doit certainement se poursuivre pendant la Décennie.

Le Secrétaire général a dit que si nous voulons réussir à relever le défi posé par la promotion d'une culture de paix, cette culture doit devenir une priorité pour tout le système des Nations Unies. C'est avec plaisir que nous notons que l'UNESCO, organisation désignée pour chef de file, et d'autres organes du système des Nations Unies, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Université pour la paix, ont engagé des initiatives admirables afin de promouvoir une culture de paix.

L'UNESCO a reconnu la promotion d'une culture de paix comme l'expression de son mandat fondamental. Nous encourageons l'UNESCO à poursuivre pendant toute la décennie le rôle important qui est le sien, comme le souligne le paragraphe 32 du rapport du Secrétaire général.

Au niveau national, il nous faut de nouvelles initiatives pour promouvoir une culture de paix. Nous sommes d'accord avec les deux principaux aspects de la stratégie présentés dans le rapport du Secrétaire général, afin d'intensifier l'engagement des États Membres : l'éducation pour une culture de la paix qui place « les enfants au centre » et le renforcement du mouvement mondial en mettant l'accent sur les partenariats et les nouvelles technologies de l'information.

Une forte implication de la société civile aurait un impact positif sur le mouvement mondial et, d'ailleurs, plusieurs initiatives importantes de l'année dernière qui impliquaient la société civile ont été particulièrement utiles, comme le Secrétaire général le mentionne dans son rapport. Nous voudrions encourager la société civile à entreprendre davantage d'activités afin de compléter celles des États Membres, de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations mondiales et régionales.

Comme les années précédentes, cette année aussi, au nom du Bénin, du Chili, d'El Salvador, du Togo et au nom de mon pays, le Bangladesh, c'est avec plaisir que je propose le projet de résolution publié sous la cote A/56/L.5, qui a pour titre « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010 ». En outre, les pays suivants ont coparrainé

ce projet de résolution : Argentine, Bélarus, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chypre, Costa Rica, Cuba, Égypte, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Gabon, Guyana, Inde, Madagascar, Malawi, Maroc, Philippines, République de Corée, République de Moldova, Sénégal, Suriname, Tadjikistan et Thaïlande.

Ce projet s'inspire également de la résolution 55/47 de l'année dernière, pour faire avancer les travaux de la Décennie. Plusieurs paragraphes du préambule et du dispositif ont été actualisés à cette fin et on compte quatre adjonctions notables dans le projet de cette année.

Premièrement, dans le préambule, il est fait mention de la Déclaration du Millénaire, qui préconise la promotion active d'une culture de paix.

Deuxièmement, le projet de résolution prend note du rapport du Secrétaire général et renvoie au paragraphe 28 de ce rapport, où il est dit que chacune des années de la décennie sera placée sous le signe d'un thème prioritaire différent concernant le Programme d'action d'une culture de la paix.

Troisièmement, dans le dispositif, on encourage l'implication des médias dans l'éducation à une culture de la non-violence et de la paix, surtout pour ce qui est des enfants, des jeunes, y compris à travers le futur Réseau mondial CPNN qui regroupe des sites Internet en de nombreuses langues.

Enfin, toujours dans le dispositif, nous saluons les efforts de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) visant à poursuivre les systèmes de communication et de maillage en réseau mis en place au cours de l'Année internationale pour fournir une information actualisée des faits nouveaux liés à la célébration de la Décennie.

Nous espérons que ces éléments et d'autres, contenus dans la résolution, seront appuyés par l'ensemble des Membres de l'ONU et que le projet sera adopté sans vote.

Nous demandons au Président de garder cette question ouverte, afin que ce projet de résolution puisse être adopté avec le plus large appui possible, ce qui refléterait la solidarité mondiale dans la promotion d'une culture de la paix.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je tiens à informer les Membres que par une lettre en date

du 8 octobre 2001 adressée au Président de l'Assemblée générale, le Représentant permanent de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour le mois d'octobre, demande que l'Assemblée générale entende en séance plénière une déclaration de l'Observateur du Saint-Siège dans le débat sur le point 28 de l'ordre du jour, « Culture de paix ». Compte tenu de l'importance qui s'attache à la question à l'examen, nous proposons que l'Assemblée générale se prononce sur cette demande.

Puis-je considérer qu'il n'y a pas d'objection à la proposition d'entendre une déclaration de l'Observateur du Saint-Siège au cours du débat sur le point 28 de l'ordre du jour, « Culture de paix »?

Il en est ainsi décidé.

M. Andino Salazar (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis d'exprimer la satisfaction de ma délégation d'avoir l'occasion d'intervenir à l'examen du point 28 de l'ordre du jour, « Culture de paix ». Le Gouvernement salvadorien pense que cette question est fondamentale si l'on souhaite créer un environnement propice à la paix et la sécurité internationales, d'autant que la communauté internationale fait face en ce moment à une situation exceptionnelle.

Je souhaite déclarer aussi que la délégation d'El Salvador soutient l'intervention du représentant du Bangladesh au sujet de cette question importante et y adhère totalement. C'est la raison pour laquelle mon exposé se limitera à quelques aspects très spécifiques.

Le Gouvernement salvadorien perçoit avec une certaine inquiétude la détérioration rapide de la situation internationale, conséquence directe des effets négatifs des attaques terroristes commises aux États-Unis le 11 septembre. Cette détérioration, qui se reflète également aux niveaux régional et national démontre d'après nous l'énorme interdépendance entre tous les pays du monde en raison de la mondialisation.

À cet égard, il est important de souligner qu'il faut de toute urgence, sans doute possible, mettre en oeuvre les engagements qui ont été souscrits par nos chefs d'État et de gouvernement dans la Déclaration du Millénaire. Ils se complètent par les objectifs et les principes qui figurent dans la Déclaration et le Programme d'Action, notamment ceux liés à la paix, au

désarmement, à la sécurité, à l'élimination de la pauvreté, aux droits de l'homme, à la démocratie et à la bonne gouvernance.

El Salvador pense qu'il est également important de consacrer beaucoup plus d'efforts à la promotion active du dialogue, de la tolérance et du respect mutuel entre les civilisations et les peuples, du respect pour toutes les croyances et la diversité culturelle, car il s'agit là d'une base fondamentale qui nous permettra de créer une culture de paix et, par conséquent, de réduire les conflits actifs et potentiels dans lesquels nous sommes enlisés.

Dans ce contexte, le Gouvernement salvadorien a décidé de lancer une initiative visant à promouvoir les valeurs, les objectifs et les principes énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action d'une culture de paix, en organisant une semaine de culture de la paix, du 11 au 21 septembre. Cette initiative va dans le sens du principal projet de résolution et vient le compléter pour ce qui est de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010, proposé par le représentant du Bangladesh et que la délégation d'El Salvador a l'honneur de co-parrainer. Le texte du projet de résolution sur la semaine de la culture de la paix a été distribué à toutes les délégations, le vendredi 18 octobre.

C'est la raison pour laquelle ma délégation souhaite que le point 28, Vers une culture de la paix, reste un point ouvert afin que les délégations intéressées puissent continuer de faire des commentaires sur le projet de résolution dont nous sommes saisis et que l'Assemblée générale puisse se prononcer sous peu sur ce projet de résolution.

En conclusion, je souhaiterais réitérer la détermination et la volonté politique du Gouvernement d'El Salvador de continuer à déployer les efforts nécessaires aux niveaux national, régional et international afin que les buts, principes et objectifs énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action « Vers une culture de la paix » fassent partie intégrante des priorités de notre Organisation, en particulier dans les efforts que celle-ci déploie pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

M. Roshdy (Égypte) (*parle en arabe*) : Je souhaiterais exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport sur la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-

violence et de la paix au profit des enfants du monde, qui renferme les détails de l'engagement des États Membres, du système des Nations Unies et de la société civile au cours de l'Année internationale de la culture de la paix.

Le monde n'a jamais eu autant besoin d'une culture de la paix qu'aujourd'hui. Dans un monde qui connaît des mutations rapides et profondes, une culture de la paix donnerait aux générations futures des valeurs qui peuvent contribuer à modeler la destinée des enfants et leur permettre de participer activement à une société plus juste, plus humaine et plus prospère ainsi qu'à un monde plus pacifique où l'avancée de la paix se ferait au bénéfice de tous les enfants.

En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général, je souhaiterais souligner et pleinement appuyer la proposition qui consiste à mettre davantage l'accent sur les activités visant à promouvoir une culture de la paix et de la non-violence et à en élargir la portée à tous les échelons. Nous estimons que ceci devrait être assorti de son corollaire qui consiste à enseigner aux enfants et aux jeunes les principes de justice et de respect mutuel, ainsi qu'à pratiquer la tolérance, sans distinction de couleur, de sexe, de race, ou de religion.

Nous avons toujours été convaincus en Égypte que le choix de la paix est beaucoup plus difficile et demande beaucoup plus de courage que celui de la guerre. Nous pensons que le choix de la paix est une décision d'importance capitale qui détermine les destinées. La paix est un état d'esprit qui exige une volonté honnête et de la bonne foi. Sans cette volonté et sans cette foi, les mots et les engagements demeureront lettre morte et ne pourront être traduits en actions, et les traités de paix ne pourront être appliqués et demeureront sans valeur.

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies il y a 56 ans, beaucoup d'eau est passée sous les ponts. S'il est vrai qu'à certains moments, les événements ont apporté au monde la paix et le bonheur, à d'autres, ils ont apporté des catastrophes effroyables. Depuis le jour de la création de l'Organisation des Nations Unies, l'histoire et la géographie ont continué d'interagir et de changer. L'histoire a redessiné les cartes géographiques du monde en ajoutant des pays nouveaux et en effaçant d'autres, alors que la géographie a réécrit l'histoire lorsque des différends frontaliers et régionaux ont éclaté, que de nouvelles

guerres ont été livrées et que de nouveaux tracés ont été dessinés sur la face de la Terre. Ceci témoigne et renforce l'axiome selon lequel l'histoire dessine la géographie et la géographie écrit l'histoire.

Parmi tous ces changements et toutes ces fluctuations, seule la recherche de la paix, de l'indépendance, de la stabilité et du développement est restée l'objectif fondamental de tous les peuples. Le destin a favorisé certains peuples qui ont réussi à trouver la paix et la stabilité, alors que d'autres peuples s'efforcent encore de les atteindre et sont forcés de vivre sous la tyrannie impitoyable d'une occupation étrangère ou de guerres, très loin de la culture de la paix et de la tranquillité.

Pour ne citer qu'un exemple, prenons le cas du peuple de Palestine, qui souffre – je n'emploierai pas le mot vit – depuis plus d'un demi-siècle sous une occupation étrangère brutale qui viole ses droits de l'homme par le biais d'une politique de discrimination, de déportation et de privation. Les souffrances du peuple palestinien sont honteuses pour le monde civilisé dans lequel nous vivons aujourd'hui.

Aucune communauté ne peut prétendre être un îlot de démocratie dans une mer sombre de dictatures tout en se livrant à l'oppression, à la torture et aux assassinats ciblés contre des civils désarmés qui n'ont commis d'autre crime que celui de tenir à leurs droits inaliénables à l'autodétermination, à la création d'un État indépendant et à une vie en coexistence pacifique avec d'autres nations.

Tant que l'occupation israélienne continuera en Palestine et tant que le Gouvernement israélien demeurera fidèle à sa politique stérile de recherche de la sécurité par le biais de l'oppression, la lutte contre l'occupation demeurera un droit inaliénable du peuple de Palestine. Aucun peuple, que ce soit le peuple palestinien ou un autre, ne peut accepter de vivre en tant qu'otage dans son propre pays, prisonnier dans ses propres foyers, privé de ses droits fondamentaux et subissant des pratiques quotidiennes de famine, de bouclage, de destruction aveugle et de punitions collectives.

Mon pays, l'Égypte, a été le premier pays à tendre le rameau d'olivier et à être la voix de la paix il y a plus d'un quart de siècle et nous espérons toujours, qu'un jour, le peuple et le Gouvernement d'Israël seront à mêmes d'écouter la voix de la raison et de la conscience. Nous lançons un appel à toutes les parties

pour qu'elles coopèrent en toute bonne foi et en toute équité, abandonnent les souffrances et les doutes du passé et se tournent résolument vers un avenir meilleur pour tous. Nous lançons un appel à toutes les parties afin qu'elles aient le courage d'œuvrer conjointement en vue d'établir un environnement qui soit sûr pour tous les enfants, tant israéliens que palestiniens; un environnement de paix et de réconciliation, et non de guerre et de haine; un environnement sûr dans lequel les rires des enfants et les bavardages des anciens ainsi que les échos de la construction retentissent – plutôt que les bruits de la guerre, de la destruction, des avions de combat et des armes, avec son cortège d'occupation de villes et de punitions infligées à leurs habitants. Voilà ce que l'Égypte propose. Est-ce que quelqu'un acceptera cette proposition?

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Le rapport du Secrétaire général relatif au point à l'examen s'intitule « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde ». C'est un titre tout à fait approprié, en effet, car il recouvre notre aspiration commune à la paix. Les enfants du monde méritent pour le moins la paix, mais si l'on veut qu'ils vivent dans un monde sans conflit, sans insécurité ou sans privations, nous devons leur léguer un monde où règne la culture de la paix.

Nous attachons une importance capitale à la Décennie car nous continuons de voir éclater de nouveaux conflits et perdurer des conflits de longue date, qui entraînent des pertes quotidiennes en vies humaines. Nous voyons de jeunes et fragiles démocraties menacées par l'instabilité et nous assistons, par le biais de conflits armés et leurs effets multiformes, à l'érosion sur notre continent de conquêtes sociales et économiques durement acquises.

Dans ce contexte, l'année 2000 – Année internationale de la culture de la paix – a été caractérisée non par un renforcement de la paix mais par un approfondissement des troubles économiques et sociaux auxquels se trouvent confrontés un nombre grandissant de peuples dans le monde. Nous ne saurions mesurer le renforcement de la paix dans le monde uniquement à l'aune du nombre des conflits armés que nous résolvons; nous devons plutôt nous pencher sur le nombre croissant d'enfants qui vivent avec plus de 1 dollar par jour. Ce n'est qu'à ce moment-là que la culture de la paix prévaudra.

Selon nous, la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde devrait ainsi être le reflet d'un engagement collectif par nous tous de faire respecter les valeurs de la liberté, de la solidarité et enfin, et cela n'est pas moins important, de la tolérance. C'est ainsi que nous réussirons à créer une paix juste et durable dans le monde entier. Les huit domaines du Programme d'action de la Décennie et leurs interconnexions sont importants à cet égard. Ces domaines établissent un lien critique entre la paix et le développement et devraient être au centre de la mise en oeuvre du Programme.

Nous examinons ce point quelques jours après que le prix Nobel de la paix ait été décerné au Secrétaire général et à l'Organisation des Nations Unies. Cette reconnaissance devrait nous inciter à appliquer pleinement le Programme d'action de la Décennie. Les millions de signatures recueillies de par le monde montrent que la paix est une aspiration commune. Le slogan « Cultivons la paix » est un truisme car la question de savoir si la paix règnera ou si le manque de sécurité prévaudra dépend de nous tous. Seule une action collective de la communauté internationale peut faire de la paix mondiale une réalité.

Le rapport du Secrétaire général décrit les activités entreprises au cours de l'Année internationale de la culture de la paix. Ces activités étaient inclusives et nous avons pris note de la participation des jeunes. La Namibie compte parmi les pays où des études de cas sur les techniques d'instauration de la paix ont été entreprises. En outre, dans son rapport, le Secrétaire général, a proposé une stratégie à suivre lors de la mise en oeuvre des objectifs de la Décennie. Ma délégation appuie la stratégie proposée. Selon nous, l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations offre un thème large qui sert, entre autres, de base et de contexte pour les thèmes annuels : le développement économique et social durable, la planification des informations et de la connaissance, le respect des droits de l'homme et la parité des sexes.

En outre, nous souscrivons à l'idée de faire participer les jeunes comme cela est proposé dans le rapport du Secrétaire général mais nous pensons, en outre, que l'une des cinq années restantes de la Décennie de la promotion d'une culture de la paix pourrait se concentrer sur les jeunes. Nous sommes convaincus que la compréhension et la participation

constante des jeunes aux activités de la Décennie sont indispensables à son succès. Après tout, ce sont ces jeunes d'aujourd'hui qui seront les dirigeants de demain; il leur appartiendra donc de mettre en oeuvre la culture de la paix.

La Namibie exprime ses remerciements et sa reconnaissance à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'institution chef de file pour la Décennie, pour avoir renforcé la culture de paix dans tous les domaines relevant de sa compétence. Permettez-moi d'insister sur le fait que l'UNESCO aura besoin de tout l'appui financier des États Membres pour s'acquitter de ses tâches importantes. Dans ce contexte, la Namibie espère que toutes les autres institutions oeuvreront de concert avec l'UNESCO. À cet égard, le rôle joué par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dans le domaine de l'éducation de la paix est louable. Nous appuyons également les travaux de l'Université pour la paix et sollicitons un appui financier accru pour ses activités. La contribution et l'appui de toutes les institutions des Nations Unies sont indispensables au succès de la Décennie.

M. Angara (Philippines) (*parle en anglais*) : La délégation des Philippines est heureuse de participer à cette séance plénière sur la culture de paix, d'autant que nous sommes en train de célébrer la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde.

La délégation des Philippines a le plaisir de féliciter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, ainsi que l'Organisation des Nations Unies pour le prix Nobel de la paix qui leur a été décerné.

C'est la première fois que je reviens à New York depuis le 11 septembre. New York m'a toujours fasciné. C'est maintenant la ville que j'admire le plus. Les attaques terroristes ont dévasté la ville de New York mais elles ont également mis en lumière la noblesse et l'esprit indomptable de ses habitants. Je trouve qu'il est particulièrement approprié que l'Assemblée générale se réunisse aujourd'hui pour discuter de la culture de paix, pratiquement six semaines après les attaques alors que les bombes sont en train de tomber sur l'Afghanistan. Ces dernières semaines nous ont montrés à quel point la paix est vitale et ce que nous devons faire pour la préserver.

La Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des

enfants du monde nous rappelle que si nous luttons pour la paix, c'est principalement pour l'avenir de nos enfants. Dans chaque conflit, les enfants sont toujours les premières et les plus innocentes victimes. Et cela est aussi vrai pour les guerres menées avec des canons et des armes que pour la guerre contre la pauvreté mondiale.

Aux Philippines, beaucoup de nos enfants n'ont jamais connu la paix. Nos enfants font la guerre au quotidien : une guerre silencieuse contre la faim et la malnutrition. Et c'est une guerre que nos enfants sont en train de perdre. Pour nous, aux Philippines, la malnutrition continue d'être un problème grave, de même que l'anémie causée par le manque de fer, la carence en iode et en vitamine A. Presque la moitié des enfants philippins sont mal nourris. Un sur trois est trop maigre. La faim silencieuse qui afflige ces enfants a des répercussions sur leur développement mental. Cela conduit de nombreux enfants à quitter le lycée. Dans mon pays, environ quatre étudiants sur 10, qui entrent au cours préparatoire, n'atteignent pas la sixième. Chaque année, sept enfants sur 100 quittent l'école.

Nos enfants traînent dans les rues, nuit et jour, par tous les temps, sans abri. Ils cognent contre les vitres des voitures et s'allongent, prostrés, sur les trottoirs en mendiant. Le jour, nous les trouvons dans des montagnes d'ordures, en train de chercher de la nourriture. La nuit, ils vendent tout et n'importe quoi dans les rues, y compris leur corps.

Si les enfants sont les premières victimes de la guerre, leur innocence est la première à en souffrir. Dans nos villages et dans nos petites villes, les enfants pauvres sont tout aussi misérables. Ils portent des sacs de riz deux fois plus lourds qu'eux. Ils ramènent de l'eau pour leur famille de très loin. Certains, qui travaillent plus de 12 heures par jour, sont souvent maltraités, toujours sous-payés.

La malnutrition infantine reflète les niveaux élevés de pauvreté et de sous-développement de mon pays. Quarante pour cent des Philippines vivent en dessous du seuil de pauvreté. Un total de 28 millions de Philippines – plus d'une personne sur trois – vit avec moins de 60 cents par jour.

Dans mon pays, il existe une corrélation étroite entre la pauvreté, la malnutrition et le sous-développement économique d'une part, et la paix et l'ordre public, d'autre part. À travers le prisme de

l'insurrection communiste et des mouvements musulmans sécessionnistes, qui ont duré plusieurs décennies, nous, Philippins, avons appris qu'une paix véritable ne peut être obtenue que par le bien-être économique et par la sécurité.

Il n'est pas surprenant, dès lors, que les régions comptant les taux les plus élevés de pauvreté et de malnutrition soient également les foyers de conflit et les terres où germent les révoltes dans mon pays. Les provinces du sud des Philippines connaissent des taux de prévalence de pauvreté et de malnutrition plus élevés que la moyenne nationale, déjà élevée. Dans la région autonome musulmane de Mindanao, 65 % des habitants sont pauvres. Au centre de Mindanao, près de 60 % sont pauvres. Là se trouvent les foyers d'insurrection et de terrorisme dans mon pays.

Les enfants ne connaissent pas la paix parce qu'ils vivent dans une ambiance d'hostilité. La paix leur est étrangère parce qu'ils mènent une guerre parallèle contre la malnutrition et la pauvreté, et ils perdent cette guerre. La simple vérité est que la transition vers une culture de la paix et de la non-violence exige un développement économique et social durable. C'est l'un des principes de base pour promouvoir une culture de la paix pour nos enfants. Le sous-développement économique – et cela inclut la malnutrition et la pauvreté – demeure le chaînon manquant vers la paix.

L'ONU doit faire face aux taux alarmants de pauvreté touchant nos enfants dans le monde en développement si elle veut mettre à leur portée une culture de la paix. Elle doit articuler avec force la nécessité de susciter le développement économique – et une alimentation adéquate pour nos enfants – comme élément indispensable à la consolidation de la paix. Nous savons que la consolidation de la paix commence chez nous, dans nos pays respectifs. Nous devons rester déterminés à assurer la paix par le développement économique.

Aux Philippines, les mesures que nous devrions prendre sont claires, quoique difficiles à mettre en oeuvre. Nous devons moderniser notre secteur agricole, dont dépend notre économie. Nous devons rendre une éducation de qualité accessible, à un prix abordable. Nous devons stimuler la croissance économique par la création d'emplois et en suscitant des investissements. Et nous devons accroître l'ensemble des prestations sociales pour les groupes désavantagés. En prenant ces

mesures, nous reconnaissons que la seule paix véritable qui puisse jamais être atteinte est une paix fondée sur le développement économique et la croissance.

Pour terminer, nos enfants ont été les otages de la pauvreté depuis beaucoup trop longtemps. Nous devons faire ce qu'il faut pour eux. Nous devons les libérer de cet esclavage. Puissent tous nos enfants connaître la paix durant leur vie.

M. Rivas (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je commence cette intervention par remercier particulièrement le Secrétaire général d'avoir élaboré et présenté le document A/56/349, qui contient un rapport important sur la culture de la paix. La Colombie appuie le projet de résolution qui nous est soumis sur cette question.

La décision unanime de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies de proclamer l'année 2000 Année internationale de la culture de la paix, ainsi que cette décennie Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, a marqué la voie que doit suivre le début de ce nouveau millénaire : une époque au cours de laquelle la culture de la paix et du refus de la violence se fait une place face à la guerre et l'intolérance. Aujourd'hui, plus que jamais dans l'histoire de l'humanité – marquée par d'innombrables conflits armés, par le terrorisme, par le trafic illicite d'armes et de drogues, par la croissance du phénomène des déplacements de population, par la misère et la violence contre les enfants et les femmes –, le monde réclame une culture de la paix basée sur les valeurs et les principes de liberté, de justice, d'ordre et de démocratie.

Est par conséquent nécessaire une culture qui permette de toujours recourir au dialogue et à la négociation pacifique pour résoudre les conflits; une culture qui nous permette d'apprendre à vivre ensemble; une culture basée sur le respect de la vie et sur la promotion et la pratique de la non-violence au moyen du dialogue, de la coopération et de l'éducation. Il est clair que les progrès vers le développement plein et entier d'une culture de la paix se réaliseront par le biais de valeurs, d'attitudes, de comportements et de styles de vie propices au renforcement de la paix entre les personnes et les nations. L'éducation, en raison de sa capacité d'inculquer principes et valeurs dans l'esprit des hommes et des femmes de toutes races, constitue un pilier fondamental pour édifier une culture

de la paix basée sur la justice, la démocratie, l'équité, l'égalité, la solidarité et la liberté.

Permettez-moi de rappeler que la première Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), tenue en 1946, avait déclaré que l'éducation constitue un instrument clef pour bâtir une paix durable. Ce fut grâce à une initiative colombienne et avec l'appui de l'UNESCO que l'Organisation des États américains a organisé en octobre 1999 une rencontre d'experts gouvernementaux pour mettre au point un programme d'éducation à la paix dans l'hémisphère occidental, lequel reconnaissait que l'éducation est un des piliers principaux pour promouvoir la paix, prévenir les conflits, limiter la violence et permettre le développement et le bien-être de nos peuples. La mise en oeuvre de ce programme a signifié que l'on commençait à inculquer à la population de nos pays des valeurs, connaissances, croyances, attitudes et comportements qui conduisent au renforcement d'une culture politique, démocratique et de la paix.

Afin d'atteindre l'objectif de créer une culture véritable et solide de la paix, il est nécessaire de lancer une campagne active d'éducation et de formation à ces valeurs; une campagne qui facilite l'élaboration de programmes de formation des enseignements et l'inclusion, dans les programmes d'étude de tous les centres d'éducation de base et supérieure, de questions relatives à la paix, aux droits de l'homme, à l'enseignement de la non-violence et de la promotion de valeurs comme la démocratie, l'éducation civique et la tolérance, entre autres. Mais les parents, les enseignants, les politiciens, les journalistes, les groupes religieux, ceux qui exercent des activités scientifiques, philosophiques, créatives et artistiques, ceux qui occupent des fonctions dirigeantes dans le secteur humanitaire et le secteur social, et les organisations non gouvernementales remplissent également une fonction clef dans cette campagne d'éducation à la paix et de promotion d'une culture de la paix. On leur demande à tous de s'engager dans ce travail de formation pour construire un monde où règne la paix.

Pour créer une culture de la paix, ce qui est une des tâches prioritaires que doit entreprendre cette Organisation, il faut éliminer toutes les formes de discrimination et d'intolérance; promouvoir le développement des droits de l'homme et des libertés fondamentales; renforcer les institutions démocratiques

et la garantie d'une entière participation au processus de développement; éliminer la pauvreté et l'analphabétisme et réduire les inégalités entre les nations et au sein des nations; promouvoir le développement économique et social durable; respecter, promouvoir et protéger les droits de l'enfant; éliminer toutes les formes de racisme et promouvoir la tolérance et la solidarité entre toutes les civilisations, les peuples et les cultures, de même que le plein respect du droit de tous les peuples à l'autodétermination.

La Colombie s'est félicitée de la mobilisation mondiale obtenue par l'UNESCO pendant l'Année internationale de la culture de la paix. La campagne « Cultivons la paix » a été particulièrement bénéfique, tout comme la collaboration à cette campagne des réseaux des partenaires institutionnels de l'UNESCO, des organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations.

Que ceci soit l'occasion de souligner les nombreuses activités sociales et éducatives encouragées par le Gouvernement de mon pays pour donner effet au mandat de paix inscrit dans la Charte des Nations Unies et en particulier pour créer une véritable prise de conscience de cette question parmi les Colombiens. Nous sommes parvenus à mobiliser tous les citoyens afin d'obtenir un mandat de mettre fin à la violence en optant pour la paix.

D'ailleurs, il y a trois ans, 10 millions de citoyens ont donné au Président de la République un mandat clair et précis: rechercher la paix au moyen d'une solution politique du conflit interne. Conformément à ce mandat, le Gouvernement colombien s'est engagé à suivre une politique de paix, car il est convaincu qu'une solution négociée au conflit interne est une condition essentielle pour établir des bases solides pour l'instauration de la paix.

De même, le Gouvernement de mon pays a pris une part active à la création d'un centre mondial de recherche et de formation sur le règlement des conflits, en collaboration avec l'Université pour la paix. L'objectif de ce centre est d'offrir un lieu où l'on peut échanger des expériences afin d'élaborer de nouvelles initiatives de consolidation de la paix et de règlement des conflits, ainsi que pour favoriser une interaction continue entre les gouvernements et la société civile d'autres pays qui souffrent à cause de conflits violents et prolongés.

En outre, dans le cadre de la célébration de l'Année internationale de la culture de la paix, plus de 12 millions de Colombiens ont signé le Manifeste 2000, s'engageant ainsi à mettre en oeuvre les principes d'une culture de paix et de non-violence dans leur vie quotidienne. De plus, grâce au programme « Faites la paix » que dirige la Première Dame de la Colombie, on a élaboré une politique d'État visant à reconstruire le tissu social à partir de la famille et des communautés, afin de prévenir et de déceler la violence familiale, et d'aider ceux qui en sont les victimes. Ainsi, on part du principe que la paix commence à la maison.

Notre rêve continue d'être la fin de la violence en Colombie, et nous souhaitons que les voix des enfants soient entendues dans le processus de paix, et que leurs souffrances et leur courage, ainsi que ceux de toutes les personnes qui ont subi les conséquences de la guerre, contribuent à l'édification d'un pays où la culture de la paix règne en maître.

L'engagement essentiel de l'Organisation de promouvoir une culture de paix dans toutes ses sphères d'influence est aujourd'hui plus pertinent que jamais. La culture de la paix offre aux générations futures des valeurs qui leur permettront de décider de leur destin et d'édifier une société plus juste, plus humaine, plus libre et plus prospère et un monde plus pacifique.

Pour terminer, je tiens à affirmer que l'attachement de mon pays à la paix est sans équivoque. Nous réaffirmons que la paix signifie créer les bases d'une société où règne la justice sociale, l'égalité, la participation et la démocratie. Une société dans laquelle on parviendra à restaurer l'institution de la famille et dans laquelle on respectera les droits et libertés des citoyens.

Ainsi, pour consolider la paix, il est nécessaire de l'intégrer dans notre comportement en tant qu'êtres humains et dans notre propre réalité. Comme l'indique la Constitution de l'UNESCO :

« les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ». (*Constitution de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, préambule*)

M. Kim Chang Guk (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : L'idéal

suprême de l'humanité consiste à édifier un monde libre et pacifique dans lequel tous les individus peuvent vivre une vie indépendante et créative. L'être humain a déployé des efforts continus afin d'édifier ce monde humain, mais ce monde auquel l'humanité aspire demeure toujours un rêve. La communauté internationale continue d'être le témoin de manifestations de domination – dans lesquelles on foule aux pieds les idées et les cultures d'autres pays et viole leur souveraineté – et d'ultranationalisme dans lesquelles on dénigre d'autres nations et on provoque même leur hostilité. L'objectif d'une culture de paix consiste à créer une culture de coexistence pacifique sans violence entre les États ou à l'intérieur des États, entre des groupes sociaux ou entre des particuliers.

L'être humain est maître de tout et décide de tout. Toutes les cultures, civilisations et richesses matérielles ont été créées, et continuent d'être créées, par l'être humain. Ce qui est important ici, c'est de savoir de quel type d'idéaux et de niveaux de conscience l'être humain est doté. Si l'être humain est épris de paix et de justice, il luttera en faveur de la paix et de la justice; tandis que s'il a un esprit rempli de haine et qu'il rejette les autres, il finira certainement par commettre des actes injustes et même violents. À cet égard, ma délégation souhaiterait souligner l'importance de l'éducation dans la promotion de l'idée d'une culture de paix.

Cette importance de l'éducation est bien illustrée dans la Constitution de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui indique que

« les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ». (*Constitution de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, préambule*)

Une éducation adéquate permet à l'être humain d'avoir des opinions justes du monde et de donner libre cours à ses idées indépendantes et à sa créativité, ce qui contribue à la consolidation de la paix dans les pays et les régions du monde. À cet égard, ma délégation tient à attirer l'attention de l'Assemblée sur une nouvelle tentative qui consiste à introduire des idées fondées sur l'animosité dans l'éducation des enfants, ce qui va à l'encontre des nobles idéaux de l'humanité.

Comme nous le savons déjà, le Gouvernement japonais a approuvé en mai dernier de nouveaux manuels d'histoire à l'intention des élèves de l'école moyenne. Ces manuels d'histoire présentent une version déformée de l'histoire de plusieurs siècles d'agression et d'exploitation japonaises et vont jusqu'à la nier, et ils embellissent les faits en parlant d'une histoire de coopération et d'assistance.

Les manuels ont élaboré une théorie concernant une menace émanant de la Corée. Selon cette théorie, la péninsule coréenne allait devenir la base principale d'une attaque contre le Japon si elle se retrouvait sous la domination d'un pays hostile au Japon. Le Japon éprouverait alors des difficultés à se défendre. Par conséquent, le Japon devait conquérir la Corée afin de se sentir en sécurité.

Pour ce qui est du régime impérialiste imposé à la Corée par le Japon, les manuels indiquent que :

« Le Gouvernement japonais estimait qu'il était nécessaire pour la sécurité du Japon d'annexer la Corée »

et que

« après l'annexion de la Corée, le Japon a mis en place des projets de développement, comme l'installation de voies ferroviaires et des systèmes d'irrigation dans la Corée colonisée ».

Les manuels déforment ainsi l'histoire d'agression et d'exploitation en prétendant qu'il s'agissait d'une « histoire de développement et d'assistance ».

Ils dénaturent la guerre du Pacifique et prétendent qu'il s'agissait d'une « Grande guerre de l'Asie de l'Est » pour parvenir à la « Sphère de coprosperité de la Grande Asie de l'Est », dont les objectifs étaient

« le développement économique et l'abolition de la discrimination raciale par le biais de la coopération entre les pays asiatiques ».

Les manuels ont également transformé des faits du tout au tout en affirmant que la victoire du Japon contre les forces alliées au tout début de la guerre a donné :

« du courage au peuple asiatique, qui se trouvait depuis longtemps avoir été sous la domination coloniale de l'Europe et des États-Unis »

et que

« l'avancée de l'armée japonaise vers le sud avait permis d'accélérer l'indépendance des pays asiatiques ».

Les manuels indiquent aussi que la population japonaise avaient connu les mêmes souffrances que celles des 6 millions de Coréens enrôlés de force comme esclaves par l'armée japonaise. Pour ce qui est de la tentative des Japonais d'éliminer la nation coréenne en privant le peuple coréen de sa langue et de ses noms, les manuels ont dilué la vérité en indiquant tout simplement que le Japon

« a exigé que les Coréens disent leurs noms en japonais ».

Et, ce qui est pire encore, ils passent sous silence le fait qu'ils ont forcé 200 000 Coréennes à devenir des esclaves sexuelles, et qu'on les appelait des « femmes de réconfort ».

Les autorités japonaises continuent de s'opposer à la demande qui leur est faite de reconnaître pleinement les graves crimes contre l'humanité qui ont été commis, de présenter des excuses, de prendre des dispositions pour punir leurs auteurs et d'indemniser les pays et les personnes qui en ont été les victimes.

Les déformations que l'on trouve dans les manuels d'histoire montrent que le Japon continue de chercher à éviter de faire amende honorable pour les crimes passés et indiquent clairement que ce pays veut faire renaître le militarisme.

L'extrême droite japonaise tente d'introduire des manuels d'histoire dont l'objectif est d'inculquer l'ultranationalisme et le nihilisme national aux nouvelles générations afin de réaliser son vieux rêve d'une « plus grande sphère de coprosperité de l'Asie de l'Est » agressive et d'étouffer à jamais les énormes crimes contre l'humanité commis par le Japon dans le passé.

Si on inculque aux enfants japonais l'idée de militarisme par le biais d'un enseignement déformé, ceux-ci vont de nouveau mépriser les autres nations, recourir à des actes d'agression et, de ce fait, saper la paix et la sécurité, entraînant des souffrances tragiques pour l'humanité.

Tant que les autorités japonaises ne feront pas amende honorable, par des mesures pratiques, pour les crimes affreux qu'elles ont perpétrés contre d'autres peuples asiatiques par le passé, le Japon continuera

d'être la plus grande source d'instabilité dans la région de l'Asie et du Pacifique.

La République populaire démocratique de Corée veut la paix et y attache plus de valeur qu'aucun autre peuple, compte tenu de ses expériences passées et présentes.

La nation coréenne a souffert de l'occupation et de l'exploitation japonaises pendant 41 ans, occupation qui a été suivie de la division artificielle et douloureuse du pays par les États-Unis, division toujours en vigueur.

Ma délégation réaffirme que la République populaire démocratique de Corée fera face avec une grande détermination à tous les défis posés à la paix en ce nouveau siècle, et luttera pour qu'une paix durable soit instaurée dans la péninsule de Corée et dans le reste du monde.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la décision adoptée auparavant, je donne maintenant la parole à l'observateur du Saint-Siège.

Mgr Martino (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Il est tout à fait approprié aujourd'hui que l'Assemblée générale se penche sur le sujet de la culture de paix. La paix imparfaite dans laquelle vit notre monde a été soudainement ébranlée par les attaques violentes et insensées perpétrées contre des innocents. La réaction initiale peut se traduire en termes de guerre et non pas en un langage de paix, de compréhension et de réconciliation. Toutefois, des institutions telles que l'Organisation des Nations Unies se voient confier d'importantes responsabilités. En fait, conformément au paragraphe 1 de l'Article premier de la Charte des Nations Unies, un des objectifs de l'Organisation est de

« Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix ».

La paix commence dans nos coeurs. Ce n'est pas simplement l'absence de guerre. Il ne s'agit pas seulement d'éviter des conflits généralisés, mais plutôt de guider notre raisonnement et, ce faisant, nos actes pour le bien de tous. Il s'agit d'une philosophie d'action qui nous rend tous responsables du bien commun et nous oblige à consacrer tous nos efforts à sa cause. Si, pour ces motifs, nous sommes convaincus

que la paix est une bonne chose en soi, nous devons ériger une culture de paix.

C'est dans nos coeurs que la paix est d'abord connue et reconnue, qu'elle est souhaitée et aimée. Alors, pour mettre en place une culture de paix, il faut qu'elle s'exprime et s'imprime dans l'humanité, dans sa philosophie, sa sociologie, sa politique et ses traditions.

Il existe un certain nombre de définitions du terme « culture » qui, d'après ma délégation, nous fournissent un bon point de départ pour notre débat d'aujourd'hui. La première définit la culture comme étant « l'art ou la pratique de cultiver », tandis qu'une autre la définit comme

« le schéma entier du comportement humain et de ses produits incarnés dans la pensée, les paroles, les actes et les objets, et qui repose sur la capacité de l'homme à apprendre et à transmettre ses connaissances aux générations futures par l'usage d'outils, du langage et des systèmes de pensée abstraite ».

Ces deux définitions semblent constituer le fondement d'une meilleure compréhension de la culture et, dans le contexte du débat d'aujourd'hui, une culture de paix pourrait être considérée comme

« le schéma du comportement humain qu'il faut cultiver et transmettre aux générations futures ».

Une fois que nous aurons compris ce qu'est une culture de paix, nous pourrions commencer à réfléchir aux moyens de transmettre cette compréhension et d'en favoriser l'enracinement dans le coeur et l'esprit des hommes.

La création d'une culture de paix et de non-violence requerra un nouveau langage et de nouveaux gestes en faveur de la paix. Dans cette quête, nous n'allons pas seulement éduquer une nouvelle génération, mais nous allons faire nous-mêmes notre éducation sur la paix et trouver en nous-mêmes de fermes convictions et une nouvelle capacité de prendre des initiatives au service de la grande cause de la paix.

L'éducation pour la paix et pour une compréhension et une réalisation meilleures de la paix profitera d'un intérêt renouvelé pour les exemples quotidiens des bâtisseurs ordinaires de la paix à tous les niveaux – ces héros méconnus qui, nous le savons, existent partout dans le monde. Nos yeux et ceux de la

prochaine génération doivent être rivos sur une vision de la paix qui favorisera les aspirations à la paix et à la non-violence, composante essentielle de tout être humain.

Tout ceci, bien sûr, relève des travaux que l'ONU et les peuples du monde accomplissent depuis de nombreuses années. Toutefois, ce processus permanent, est entravé par nombre d'obstacles qui continuent de bloquer la voie menant à une paix réelle et durable pour tous.

Il existe aujourd'hui des situations de conflit dans lesquelles les deux camps ont, à un moment donné, rejeté un règlement équitable. Ceci donne lieu à des sentiments de frustration et de haine ainsi qu'à un désir de vengeance contre lequel nous devons tous rester vigilants. Ceux qui honorent Dieu doivent être aux premières lignes de la lutte contre toutes les formes de terrorisme. Comme l'a dit le pape Jean-Paul II quand il a rencontré des chefs religieux à Jérusalem le 23 mars 2000, lors d'une rencontre interreligieuse à l'Institut pontifical Notre-Dame de Jérusalem :

« Si elle est authentique, la dévotion à Dieu implique nécessairement l'attention envers les autres êtres humains. En tant que membres de l'unique famille humaine et fils bien-aimés de Dieu, nous avons des devoirs réciproques que, en tant que croyants, nous ne pouvons ignorer. »

Sa Sainteté a abordé la même idée en janvier dernier, lorsqu'il a dit, dans son message à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la paix :

« Chacun sait combien il est difficile de concilier les positions des adversaires, quand les esprits sont enflammés et exaspérés à cause de vieilles haines et de graves problèmes pour lesquels on a du mal à trouver une solution. Mais il ne serait pas moins dangereux pour l'avenir de la paix de se montrer incapable d'affronter avec sagesse les problèmes posés par le nouvel équilibre que, dans de nombreux pays, l'humanité trouve peu à peu, et cela en raison de l'accélération des flux migratoires qui engendrent des formes inédites de cohabitation entre personnes de cultures et de civilisations différentes. »

Les actes de vengeance n'auront pas raison de cette haine. Les représailles, qui frappent sans discrimination les innocents, contribuent à l'escalade de la violence et ne sont que des solutions illusives qui

empêchent d'isoler moralement les terroristes. Nous devons plutôt éliminer les éléments les plus évidents qui sont le terreau de la haine et de la violence et qui sont contraires à toute évolution vers la paix. La pauvreté, comme les autres situations de marginalisation dans lesquelles tant de personnes s'enlisent de par le monde, telles que le déni de dignité humaine, le non-respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'exclusion sociale, la situation intolérable des réfugiés, le déplacement de populations à l'intérieur ou à l'extérieur de leur pays et l'oppression physique et psychologique, sont des terrains idéaux qui n'ont plus besoin que d'être exploités par les terroristes.

Toute campagne antiterroriste digne de ce nom doit également se pencher sur les conditions sociales, économiques et politiques qui font naître le terrorisme, la violence et les conflits.

Au milieu de la tragédie actuelle et de cette menace à la culture de la paix, il ne faut pas oublier non plus les formes de terrorisme systématique. Dans certains cas, c'est un terrorisme quasiment institutionnalisé, parfois fondé sur des systèmes qui réduisent à néant la liberté et les droits de personnes « coupables » de ne pas aligner leur pensée sur l'idéologie triomphante. Aujourd'hui, ces personnes ne sont pas en mesure d'appeler l'attention et d'obtenir l'appui de l'opinion publique internationale, mais il ne faut pas les oublier ou les abandonner.

Dans ce contexte, le monde doit reconnaître qu'il y a de l'espoir. La construction d'une culture de paix n'est pas absurde; ce n'est pas non plus un rêve utopique. C'est plutôt une réalité concrétisable qui, même si elle est encore un peu hors de notre portée, demeure un objectif noble et réalisable.

Le pape Jean-Paul II a toujours fait de l'idée de cette quête de la paix l'un de ses thèmes essentiels. Ses exhortations ont été souvent répétées, particulièrement ces deux dernières années, dans le cadre de la commémoration du Grand Jubilé de 2000. Dans une homélie prononcée lors de sa visite en Jordanie, Sa Sainteté a appelé toutes les mères à édifier une nouvelle civilisation de l'amour. Il leur a dit :

« Aimez vos familles. Enseignez-leur la dignité de la vie : enseignez-leur les voies de l'harmonie et de la paix. »

Plus récemment, Sa Sainteté disait aux jeunes du Kazakhstan :

« Sentez-vous appelés à être les artisans d'un monde meilleur. Soyez des artisans de paix, car une société solidement fondée sur la paix a l'avenir devant elle. »

Enfin, je voudrais terminer sur ces paroles du pape Jean-Paul II, prononcées il y a près de 20 ans, et qui semblent convenir si bien à notre débat d'aujourd'hui :

« Je vous présente ce message sur le thème *Le dialogue pour la paix, un défi pour notre temps*. Je l'adresse à tous ceux qui sont, pour une part, responsables de la paix : à ceux qui président au sort des peuples, aux fonctionnaires internationaux, aux hommes politiques, aux diplomates, mais aussi aux citoyens de chaque pays. Tous sont en effet interpellés par la nécessité de préparer une véritable paix, de la maintenir ou de la rétablir, sur des bases solides et justes. Or je suis profondément convaincu que le dialogue – le dialogue authentique – est une condition essentielle d'une telle paix. Oui, ce dialogue est nécessaire, pas seulement opportun; il est difficile, mais il est possible, malgré les obstacles que le réalisme nous oblige à considérer. Il représente donc un vrai défi, que je vous invite à relever. Et je le fais sans autre but que de contribuer, moi-même avec le Saint-Siège, à la paix, en prenant très à coeur le sort de l'humanité, comme héritier et premier responsable du message du Christ, qui est avant tout un message de paix pour tous les hommes. »

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Jacob (Israël) (*parle en anglais*) : Il est particulièrement regrettable que le débat sur la culture de la paix ait été utilisé par le représentant de l'Égypte pour reprendre dans cette salle la rhétorique de la violence et de la haine anti-israélienne aveugle. C'est d'autant plus regrettable que l'Égypte devrait savoir de

quoi elle parle. L'Égypte connaît parfaitement bien l'attachement d'Israël à la paix et les importants compromis qu'il a faits, qui ne reçoivent pour toute réponse que la violence et la terreur. L'Égypte connaît également le prix payé en vies israéliennes suite aux brutales campagnes de terrorisme dont le représentant de l'Égypte a, comme par hasard, évité de parler dans son intervention.

Oui, la culture de la paix dans notre région aurait de grandes chances de progresser si l'Égypte voulait bien cesser de juger les autres et de porter de fausses accusations, comme elle a tendance à le faire, et si elle se penchait davantage sur sa propre conduite et encourageait la démocratisation, le respect des droits mutuels et l'esprit de compromis dans sa société et au sein des peuples et des gouvernements voisins.

La paix conclue entre l'Égypte et Israël a représenté, c'est vrai, un pas historique important pour l'ensemble de la région. Mais un traité de pays formel n'est qu'une partie de l'équation. La culture de la paix – j'espère que le représentant de l'Égypte le sait – implique beaucoup plus que cela.

M. Roshdy (Égypte) (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant d'Israël de ses préoccupations à l'égard de la démocratie au sein de la société égyptienne, mais ce qui se passe au sein de la société égyptienne est une question interne, et ne regarde aucune délégation, tout comme ce qui se passe au sein de la société israélienne est une question interne. Ma préoccupation ici porte sur les politiques israéliennes violentes contre les Palestiniens. Ce n'est pas une question interne.

Le représentant d'Israël parle des appels à la haine diffusés par l'Égypte contre Israël. Mais l'Égypte n'a pas besoin de promouvoir ces appels. Les politiques israéliennes parlent d'elles-mêmes, et nous laisserons le soin aux délégations d'apprécier si ces politiques mèneront à la paix. Le peuple israélien sera le premier à bénéficier de la paix.

M. Jacob (Israël) (*parle en anglais*) : Le représentant égyptien a qualifié Israël d'État démocratique. Israël est bien une démocratie, dans un entourage hostile et non démocratique. Il continue à soutenir des normes démocratiques face aux assauts de violence incessants dirigés contre son existence même. Plutôt que d'attaquer Israël, le représentant de l'Égypte serait bien inspiré d'examiner la situation des droits de l'homme dans son propre pays et sa contribution à la

promotion d'une culture de paix. La presse égyptienne officielle vomit les plus infâmes stéréotypes antisémites et anti-Juifs. Cette propagande antisémite et anti-occidentale dénote une culture de haine, pas de paix. La paix est une question autant psychologique et émotionnelle que politique. En tant que nation qui, la première, a reconnu qu'Israël aussi avait le droit de vivre en paix, l'Égypte devrait préparer les coeurs et les âmes de son peuple et des peuples de la région à la paix avec Israël, plutôt que d'attiser les flammes de la haine.

M. Roshdy (Égypte) (*parle en anglais*) : Je suis désolé de prolonger une discussion qui paraît stérile.

La paix n'est pas l'expression de mots sans signification, de traités signés et rétractés le jour suivant, de prise de photos officielles et d'échange de toasts. Bien plutôt, la paix consiste dans de la bonne foi, des sacrifices coûteux courageusement échangés et une volonté sérieuse de lutter pour une paix durable.

La paix commence au fond de nos coeurs. Si nos coeurs et nos intentions sont sincères, nos engagements iront dans la bonne direction et nos actions seront honnêtes et authentiques.

La différence entre la paix et la conclusion d'un accord est aussi évidente que la différence entre les remèdes et les tranquillisants. Nous ne pouvons pas promouvoir la culture de la paix avant l'établissement de la paix elle-même. Comment pouvons-nous établir la paix si tous nos partenaires ne croient pas sincèrement à la paix et à la nécessité de la paix?

Je terminerai par une affirmation dont je suis persuadé qu'elle enseignera quelque chose au représentant d'Israël : le sang israélien n'est pas plus précieux ou plus pur que le sang palestinien.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'informe les membres que, à la demande des coauteurs, nous ne nous prononcerons sur le projet de

résolution A/56/L.5 qu'à une date ultérieure, qui sera annoncée.

Programme de travail

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer un certain nombre de changements dans le programme de travail de l'Assemblée générale.

Je voudrais d'abord informer les membres que l'examen du point 23 de l'ordre du jour, « Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique », prévu initialement le jeudi 25 octobre 2001, dans l'après-midi, est reporté au vendredi 2 novembre, dans la matinée.

Je voudrais également porter à la connaissance des membres une question relative au point 15 b) de l'ordre du jour, sur l'élection de membres du Conseil économique et social, prévue le vendredi 26 octobre 2001.

S'agissant de cet alinéa, je voudrais attirer l'attention des membres sur une lettre en date du 11 octobre 2001 adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent du Portugal. Cette lettre est publiée en tant que document A/56/467.

Dans sa lettre, le Représentant permanent du Portugal annonce que le Portugal cédera son siège au Conseil économique et social à l'Espagne pour l'année 2002. L'Assemblée devra donc procéder à une élection partielle pour pourvoir ce siège, conformément à l'article 140 de son règlement intérieur.

À cet égard, je souhaite informer les membres que le vendredi 26 octobre, l'Assemblée générale organisera d'abord une élection partielle pour pourvoir ce siège, et procédera ensuite à l'élection de 18 membres du Conseil économique et social.

La séance est levée à 11 h 55.